



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bovins

Question écrite n° 9189

Texte de la question

M Alain Madelin demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de lui faire connaître s'il envisage de prendre de nouvelles mesures visant à l'éradication de la leucose bovine et de lui indiquer dans quels délais et sous quelles formes pourrait éventuellement être reconduit un programme de soutien financier aux actions d'assainissement du cheptel.

Texte de la réponse

Reponse. - Le processus de généralisation de la lutte contre la leucose bovine enzootique latente, entreprise en 1988 avec l'appui financier de l'Etat, a pu se développer notamment grâce à la forte mobilisation des éleveurs et de leurs fédérations départementales de groupements de défense sanitaire ; celle-ci a été relayée, pour ce qui concerne l'organisation active des opérations de prophylaxie et l'action concrète sur le terrain, par les agents des services vétérinaires et par les vétérinaires sanitaires. Quelles qu'aient été les modalités administratives retenues au plan départemental (convention dite « collective » avec un maître d'œuvre ou conventions individuelles liant directement les éleveurs volontaires à l'Etat), l'opération d'envergure lancée en 1988 s'est soldée par un succès incontestable puisque environ 90 000 bovins infectés de leucose bovine enzootique latente ont été abattus. Compte tenu de cette réussite, il n'est pas apparu opportun de modifier l'organisation actuelle de la prophylaxie décentralisée de la leucose bovine enzootique : la reconduction pure et simple du dispositif a donc été décidée en 1989, à l'exception des aides de l'Etat dites de compensation des pertes laitières. Le ministère prépare notamment des conventions « collectives » avec soixante-deux maîtres d'œuvre départementaux au rang desquels figure le groupement de défense sanitaire d'Ille-et-Vilaine ; ces conventions pourront ainsi être soumises dans les prochaines semaines à la signature des différents maîtres d'œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9189

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 564